



Communiqué de presse

31 janvier 2023

La BCE va soumettre quatre-vingt-dix-neuf banques de la zone euro à des tests de résistance en 2023

- La BCE va examiner cinquante-sept des plus grandes banques de la zone euro dans le cadre de l'exercice régulier de test de résistance conduit par l'ABE à l'échelle de l'UE
- En parallèle, elle va mener un test de résistance auprès de quarante-deux banques soumises à sa supervision directe non incluses dans l'échantillon de l'ABE

En 2023, la Banque centrale européenne (BCE) va soumettre quatre-vingt-dix-neuf banques soumises à la supervision directe à des tests de résistance. Les contrôleurs bancaires de la BCE examineront cinquante-sept des plus grandes banques de la zone euro, sélectionnées pour représenter environ 75 % des actifs bancaires de la zone, dans le cadre du test de résistance 2023 à l'échelle de l'Union européenne (UE) coordonné par [l'Autorité bancaire européenne \(ABE\)](#). En parallèle, la BCE conduira son propre test de résistance pour quarante-deux autres banques de taille moyenne qui ne sont pas incluses dans l'échantillon du test de résistance mené par l'ABE en raison de leur plus petite taille.

Le test de résistance à l'échelle de l'UE sera coordonné par l'ABE et conduit par la BCE et les autorités nationales de surveillance, conformément à la [méthodologie](#), aux modèles et aux scénarios de l'ABE ainsi qu'aux [scénarios](#) fournis par le Comité européen du risque systémique (CERS). L'ABE prévoit de publier les résultats de chaque banque d'ici fin juillet 2023. Ces résultats permettront de mieux comprendre les effets des chocs défavorables sur la capacité de résistance des banques face à des conditions macroéconomiques dégradées.

Le test de résistance à l'échelle de l'UE adoptera une approche ascendante, assortie de quelques éléments descendants. Les banques appliqueront leurs propres modèles pour anticiper les effets des scénarios, sous réserve du respect de règles strictes et de la réalisation d'un examen approfondi par les autorités compétentes, qui prévoit l'utilisation des modèles pour établir des valeurs de référence pour les principaux paramètres de risque. Lors de l'exercice 2023, les banques vont, pour la première

fois, utiliser les paramètres prescrits pour les produits nets de commissions. La déclaration par les banques de leurs provisions pour pertes attendues au niveau sectoriel, en fonction des projections spécifiques au secteur figurant dans les scénarios, est une autre nouveauté de l'exercice 2023. De plus, dans le cadre de l'assurance-qualité des soumissions des banques, la BCE mènera une analyse approfondie des expositions au financement à effet de levier pour certaines banques qui mènent beaucoup d'activités de ce type.

Le test de résistance mené par la BCE pour les quarante-deux banques non incluses dans l'échantillon de l'ABE sera dans l'ensemble comparable au test de résistance de l'ABE à l'échelle de l'UE, appliquant les mêmes scénarios ainsi que des éléments de la méthodologie de l'ABE en respectant un critère de proportionnalité pour tenir compte de la plus petite taille et de la complexité moindre de ces banques.

Les résultats du test de résistance seront utilisés pour mettre à jour les [recommandations au titre du pilier 2](#) dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP). Les résultats qualitatifs relatifs aux faiblesses des pratiques en matière de tests de résistance des banques pourraient également concerner leurs [exigences au titre du pilier 2](#) et influencer d'autres activités prudentielles. De plus, les résultats du test de résistance appuieront les missions macroprudentielles et la BCE évaluera les effets macroprudentiels de l'exercice pour la zone euro.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Simon Spornberger](#), au : +49 15115661448.

Notes

- Le scénario macrofinancier défavorable a été conçu par le groupe de travail du CERS sur les tests de résistance, en étroite collaboration avec la BCE. Il a été approuvé par le conseil général du CERS le 23 janvier 2023.